



Notice explicative du projet N°14.5

Prolongation de la piste cyclable

« centre-ville, hôpital, équipements sportifs, lycée »

Commune de Verneuil sur Avre

Fiche-dispositif N°14 : aide à la création ou au développement des pratiques de développement durable, et plus particulièrement les pratiques de mobilité durable

Comité de Programmation du 8 Décembre 2014

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte :**

Depuis de longues dates, la municipalité a initié des projets de cheminements doux sur les axes majeurs de circulation interne à la commune de Verneuil sur Avre : liaison « centre-ville/zone industrielle », liaison « centre-ville/équipements sportifs et lycée », ou encore plus récemment liaison « centre-ville/voie verte de Center Parc ».

Aujourd'hui, l'actuelle municipalité a souhaité poursuivre cette démarche en identifiant de nouvelles liaisons structurantes, notamment les liaisons « centre-ville/zones commerciales périphériques ». Un travail d'identification et de hiérarchisation de nouveaux itinéraires est donc en cours de réflexion.

Par ailleurs, il a été également réalisé un point de situation sur les itinéraires déjà existants. Aussi, il est apparu comme urgent et prioritaire de prolonger la liaison existante « centre-ville/équipements sportifs et lycée ».

En effet, les aménagements de cette liaison ont bien souvent été aménagés de manière simultanée aux aménagements parallèles de la voirie routière. Or un maillon de 381 mètres de linéaire de cette liaison n'a jamais fait l'objet d'aménagement spécifique. Les usagers de la piste cyclable doivent alors utiliser, soit la voirie routière (particulièrement roulante et étroite à cet endroit), soit des accotements naturels non aménagés et assez détériorés.

La 1^{ère} tranche de travaux d'aménagement de piste cyclable a donc été dédiée à la résolution de ce « point noir ».

➤ **Objectifs du projet :**

- Contribuer au développement de la pratique des déplacements doux en ville,
- Faciliter l'accès non motorisé au centre-ville et ses commerces aux habitants des quartiers nord-ouest de la commune de Verneuil sur Avre et des lycéens,
- Favoriser l'accès non motorisé au lycée, aux équipements sportifs et à l'hôpital de l'ensemble des habitants de Verneuil sur Avre
- Résoudre un « point noir » de l'axe majeur des itinéraires doux de la Ville de Verneuil-sur-Avre

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

Habitants des quartiers nord-ouest, du centre-ville ; Lycéens de la Commune de Verneuil sur Avre ; Professionnels de santé de l'hôpital, soit 4 100 usagers potentiels en tout :

- 3 000 habitants,
- 800 lycéens,
- 300 professionnels de santé

➤ **Contenu :**

Au-delà, des usagers déjà potentiels (habitants des quartiers nord-ouest de la ville - les aviateurs, la mare à moudre, les portes de normandie; habitants du centre-ville ; lycéens) qui pourront circuler sur un itinéraire aménagé « complet », ce nouvel aménagement permettra également de créer une opportunité de déplacements doux pour de nouveaux usagers potentiels, à savoir : professionnels de santé d l'hôpital (300 personnes) et visiteurs des résidents permanents ou ponctuels de l'hôpital (200 personnes).

Concernant les usagers déjà potentiels, les « marges de progression » de la fréquentation de cet itinéraire doux sont réelles. En effet, les sites desservis (lycée, stades de football et de rugby, terrains de handball et de tennis, circuit de bicross, piscine,...) concernent bien souvent des publics plus enclins à la pratique du vélo.

D'un point de vue technique, les travaux d'aménagement consisteront à « reprofiler » un cheminement piétonnier « naturel » existant en un cheminement doux « aménagé » accessible aux cyclistes.

Cet aménagement permettra de mettre les usagers à l'abri des nuisances et des risques de la circulation automobile.

La délimitation avec la voirie routière sera ainsi nettement marquée.

Une bordure paysagère existante, de 3 à 10 mètres de larges, sera préservée. La plantation d'une barrière végétale ou la pose de barrières métalliques ne sera donc pas nécessaire.

Le revêtement de la chaussée sera fait en enrobé bitumeux d'une épaisseur de 4 cm.

➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Date de début des travaux : novembre 2014
- Durée des travaux : 1 à 2 mois (suivant la météo)
- Date de mise en service du nouvel aménagement : janvier 2015

2. Localisation de l'opération

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

Boulevard Jean Bertin et Boulevard des Poissonniers

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

Habitants de Verneuil sur Avre des quartiers nord-ouest et du centre-ville

Lycéens (originaires des cantons de Verneuil-sur-Avre, Breteuil-sur-Iton, Damville, Nonancourt et au-delà).

II. EVALUATION DU PROJET

➤ Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :

1. Nombre de lieux desservis : 4 (centre-ville, hôpital, équipements sportifs, lycée)
2. Linéaire de piste cyclable créé : 381 mètres

➤ Indicateur(s) de résultats (effets espérés) :

1. Nombre moyen de personnes empruntant l'itinéraire par jour : 205
(5 % de 4100 usagers potentiels)

➤ Critères de notation

Partenariat/Concertation :

Les élus de Verneuil sur Avre ont été saisis à de multiples reprises par des usagers potentiels. Une analyse plus approfondie a été alors engagée par un groupe de réflexion associant élus et techniciens de la ville.

Caractère pilote/Innovation :

La réalisation de cet aménagement offre une véritable alternative au « tout automobile ».

A travers ce projet, les élus de Verneuil sur Avre se positionnent comme une ville qui s'attache à développer des nouvelles pratiques de déplacement doux, qui sont encore insuffisamment développées à ce jour – notamment dans les villes moyennes de même ampleur (6 500 habitants).

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*
Les élus et les services techniques de la commune.
- *Comment ?*
Le besoin a été révélé par l'équipe municipale sur la base de multiples d'interpellation d'usagers potentiels.
- *A quelle échelle ?* À l'échelle des rues concernées (étude travaux) et de la Commune (étude plan d'ensemble).
- *Un document a-t-il été réalisé ?* Non pas particulièrement. Les éléments du projet ont été néanmoins formalisés à partir de comptes rendus de réunion de commission.

Social :

Le projet devrait être générateur de liens sociaux entre les habitants qui pourront lors de leurs déplacements quotidiens se saluer, se rencontrer, voir échanger, dans une atmosphère nettement plus agréable et conviviale que l'utilisation du véhicule.

Le projet devrait inciter les habitants à adopter de « bons réflexes » pour favoriser l'entretien de leur meilleure santé en pratiquant une activité physique quotidienne (* 30 minutes d'activité physique quotidienne sont recommandées dans le programme national « nutrition santé »).

Ecologie/Environnement :

Préservation de la qualité de vie - Décongestion de l'accessibilité au centre-bourg et aux équipements publics - Contribution à la réduction des émissions de gaz à effets de serre (usage alternatif à la voiture).

Economie :

Amélioration de l'accessibilité et de l'attractivité aux commerces de centre-bourg.

Réalisation d'un chantier modeste, mais néanmoins source de marchés supplémentaires pour les entreprises locales.

Par ailleurs, du fait de sa réelle utilité et de son fort potentiel de fréquentation, cet aménagement est susceptible de servir exemple concret pour engager avec encore plus de détermination de nouveaux itinéraires sur la ville.

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT en €
Travaux d'aménagement	17 602.33
Coût prévisionnel du projet	17 602,33

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	
Conseil Régional	
Conseil Général	7 040,93
Autres (commune, PNR, EPCI...)	
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
Autofinancement	3 520,47
Sous-total contrepartie nationale	10 561,40
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER	7 040,93
Sous-total financements publics	17 602,33

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
Sous-total financeurs privés	0,00

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	0,00

TOTAL = coût général du projet	17 602.33
---------------------------------------	------------------

Nota bene : La participation du FEADER a été fixée à hauteur de 40 % de manière à ce que le cumul des aides publiques ne soit pas supérieur à 80 % et que l'autofinancement ne soit pas inférieur à 20 %.